

Informations de base	
<p>2021/2882(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Certaines dérogations temporaires en vue de remédier aux perturbations du marché dans le secteur vitivinicole provoquées par la pandémie de COVID-19 et leur période d'application</p> <p>Complétant 2011/0281(COD)</p> <p>Subject</p> <p>3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées</p>	<p>Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur</p>

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/09/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)06588	
13/09/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2.0 mois		
15/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/11/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		